

TRIBUNAL DE COMMERCE
de
CHAMBERY

ORDONNANCE

Nous, Pierre SIRODOT, président du tribunal de commerce de Chambéry, faisant fonction de juge attaché à la surveillance du registre du commerce et des sociétés,

Vu l'immatriculation de la société LEGBA TRANSPORTS dont le siège est 150 Rue Saint-Éloi 73100 Aix-les-Bains, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le n° 107 642 076 RCS Chambéry,

Vu la requête qui précède en date du 03/08/2026 déposée au greffe le 05/08/2026 et enregistrée sous le n° 2026S00041,

Pour les motifs exposés à la requête, décidons de faire droit à la requête, dans les termes ci-après,

En conséquence,

Autorisons la société LEGBA TRANSPORTS à procéder à une inscription modificative de sa date début d'activité qui sera fixée au 01/09/2026 au lieu du 22/06/2026,

Ordonnons les mesures de publicité légales,

Disons que les frais de la présente, liquidés à la somme de 12.53 euros seront supportés par la société LEGBA TRANSPORTS,

Fait et donné en notre cabinet à Chambéry,

